DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Délibération
n° 2014.11.144.B

PLIE : Convention avec le conseil général pour la gestion du FSE

LE VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Yannick PERONNET à Denis DOLIMONT, Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT à François NEBOUT

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Gérard DEZIER

Absent(s) :

Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2014

DELIBERATION N° 2014.11.144.B

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE / POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE	Rapporteur : **Madame PIERRE**

PLIE : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA GESTION DU FSE

A compter du 1er janvier 2015, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi entre dans sa quatrième génération. Le GrandAngoulême a souhaité rester à l'initiative de ce dispositif partenarial en faveur de l'insertion des publics en difficulté.

En revanche les tâches de gestion et de contrôle de l'utilisation des fonds Européens mobilisés dans le cadre du PLIE devront être transférées aux services du Département de la Charente.

Ceci résulte de la nécessité pour la France de réduire le nombre d'organisme de gestion des crédits Européens (plus de 200 actuellement, une douzaine en Poitou-Charentes) et de mieux articuler les interventions des différentes collectivités.

Par conséquent, une convention rappelant la position de chef de file du Conseil Général en matière de politique d'inclusion doit être signée entre l'agglomération et le Département. Elle définit le cadre du partenariat, le rôle et les missions de chacun :

- GrandAngoulême est l'initiateur du dispositif (diagnostic, appel à projets, suivi des opérations, compilation des bilans…).
- Le Département est le gestionnaire (instruction des demandes de FSE, conventionnement avec les opérateurs, mise en place des contrôles, avance des fonds au titre du FSE, remonté des dépenses…).

Afin d'assumer ces nouvelles tâches de gestion, le Département sollicite une participation financière de 45 000 € auprès de l'agglomération afin de renforcer le service en charge des procédures de gestion FSE. Ceci permettra le recrutement d'un agent affecté aux tâches de gestion des dossiers relevant des projets PLIE

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention avec le conseil général pour la gestion du FSE et la participation du GrandAngoulême pour un montant de 45 000 €,

D'AUTORISER Monsieur le président ou Madame Marie-Hélène PIERRE en qualité de 1ère vice-présidente chargée des politiques de cohésion sociale à signer la convention à venir et ses avenants.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 611.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **02 décembre 2014**	**Affiché le :** **02 décembre 2014**